

RECTORAT
DAFPIC

Cayenne, le 9 octobre 2020

Délégation Académique à la Formation
Professionnelle Initiale et Continue

Réf : JF1020

A
Tous les enseignants titulaires
s/c de Mesdames et Messieurs les
proviseurs des LGT, LPO et LP
de l'académie de Guyane

Affaire suivie par : Joseph FESTA
Tél : 05 94 27 21 08
Mél : joseph.festa@ac-guyane.fr

Cépéroù /Troubiran, route de Baduel – BP 6011
97300 Cayenne

Objet : Appel à candidature à la fonction de directeur délégué aux formations professionnelles et technologiques (DDFPT) – Année scolaire 2021-2022

Référence : circulaire n°2016-137 du 11-10-2016 publiée au BOEN n°37 du 13 octobre 2016 relative à la fonction de directeur délégué aux formations professionnelles et technologiques (DDFPT).

Sont concernés par cette procédure les enseignants titulaires, justifiant d'une expérience professionnelle d'au moins 5 ans, dont les compétences correspondent à celles décrites dans le paragraphe B du référentiel métier (voir circulaire de référence) ainsi que les enseignants faisant actuellement fonction de directeur délégué aux formations professionnelles et technologiques.

Les candidats doivent constituer un dossier de candidature (annexe 1) et l'adresser par voie électronique à la Délégation académique à la formation professionnelle initiale et continue (dafpic@ac-guyane.fr) **au plus tard le 9 novembre 2020**.

Les candidats sélectionnés seront reçus en entretien par une commission académique (annexe 2). Ceux reconnus aptes à exercer la fonction de directeur délégué aux formations professionnelles et technologiques seront inscrits sur une liste d'aptitude pour une durée de 3 ans. Selon les cas, ils pourront :

- Participer au mouvement national et être affectés sur un poste pour une année probatoire dans le cadre du mouvement national ;
- assurer de manière temporaire la fonction sur un poste libéré après le mouvement;
- être retenus pour les années suivantes comme candidats potentiels au mouvement, auquel ils devront confirmer leur participation.

Je vous remercie d'assurer la diffusion de cette note auprès de tous les enseignants titulaires de vos établissements respectifs

Pour le Recteur et par délégation

Le DAFPIC
Alain AYONG LE KAMA
Recteur d'académie de Guyane

Joseph FESTA

